

CATHARISME

Histoire, Philosophie et Spiritualité d'hier à aujourd'hui



CULTURE ET ÉTUDES CATHARES

Association laïque sans but lucratif (loi de 1901).

OBJECTIFS

Favoriser et promouvoir l'étude, la recherche et la communication, afin de permettre une meilleure connaissance du christianisme cathare dans le respect de son identité et de sa philosophie ;

Organiser, favoriser et développer une approche contemporaine de cette culture, respectueuse de ses traditions ;

Assurer la communication de l'association et la défense de ses objets et de ses membres.

MOYENS

L'association se propose d'utiliser tous les moyens — existant ou à venir — pour rechercher, acquérir, préserver, diffuser et valoriser les documents relatifs à la réalisation des objectifs cités ci-dessus.

Elle réunira les documents acquis, dans le cadre du § 2 – 1, sous la forme d'un fond documentaire qui prendra le nom de Bibliothèque cathare.

La Bibliothèque cathare ne constitue pas un élément patrimonial de Culture et étude cathare qui en est simplement gestionnaire. Le fond documentaire est donc insaisissable.

Elle s'autorise à mettre en œuvre des activités lucratives et commerciales ainsi que toute activité à caractère caritatif.

Elle peut conclure des accords avec des personnalités civiles ou morales en vue d'atteindre ses objectifs. Le détail de ces accords fera l'objet d'une présentation détaillée dans le R.I. Ils ne peuvent en aucun cas mettre en danger les finances de l'association.

L'association peut ester en justice dans le cadre d'atteintes portées à son existence, à ses objectifs et à ses membres.

ÉDITORIAL

S'adapter au monde

HISTOIRE

Éric Delmas : Le feu au Moyen Âge : bienfait, juge et malheur

Anonyme : An 1239, le procès des 183 cathares brûlés vifs au Mont Aimé (1^e partie)

SPIRITUALITÉ

Éric Delmas : Jean le baptiste : ange ou démon ?

Éric Delmas : L'ouvrier de la onzième heure

CATHARISME D'AUJOURD'HUI

Éric Delmas : Maison cathare : étude financière

ÉDITORIAL

S'ADAPTER AU MONDE

Depuis la mi-mars notre monde s'est retrouvé entre parenthèses en quelque sorte. La revue, privée d'auteurs n'a pu sortir son numéro en avril. Pour l'instant, il est difficile de recruter des auteurs qui ont souvent d'autres priorités. C'est pourquoi ce numéro regroupe des articles que j'ai réalisés au fil des années.

Nous verrons, si en septembre il est possible de trouver des auteurs prêts à proposer leurs travaux.

Cet épisode — car il faut accepter l'idée que l'histoire n'est pas terminée —, nous montre combien les cathares étaient dans la droite ligne de la vérité du monde. En effet, comment Dieu pourrait-il avoir quelque responsabilité que ce soit dans ce drame qui frappe les plus fragiles, sans trier entre les innocents et les coupables ? De même, comment accuser les hommes de l'existence d'un virus, créé par une nature mauvaise, même si nous avons notre part de responsabilité dans sa diffusion ?

De tout temps, ce monde a favorisé puis détruit des espèces animales et végétales, sans aucune logique ordonnée. On ne peut raisonnablement y voir la patte d'un créateur aimant et miséricordieux. Nous sommes totalement soumis à ces excès que nous accompagnons parfois par notre inconséquence. Pour autant, notre responsabilité ne saurait être entière.

Ce monde que le Dieu des juifs avait, paraît-il, mis à la disposition des hommes, semble au contraire s'imposer à eux. Il nous faut donc nous adapter à lui, car si nous pouvons changer, lui ne semble pas vouloir le faire. Notre foi nous laisse cependant espérer un après bien meilleur.

Éric Delmas

HISTOIRE

LE FEU AU MOYEN ÂGE : BIENFAIT, JUGE ET MALHEUR

De tout temps, le feu exerce sur l'homme une influence particulière, à la fois répulsive et attractive. Initialement venu du ciel, le feu fut très rapidement assimilé à une puissance divine avant d'en devenir le moyen d'expression, notamment sous la forme de foudre ou d'objets qui lui servent de support.

Les archéologues et ethnologues pensent que c'est d'ailleurs à partir de l'incendie d'arbre ou de broussailles provoqué par la foudre que nos ancêtres ont finalement réussi à apprivoiser le feu qu'ils conservaient jalousement, faute de pouvoir le reproduire¹. Ce n'est que bien plus tard qu'ils réussirent à créer véritablement le feu qui doit dès lors perdre un peu de son caractère divin.

Le feu présentait alors deux intérêts, sans que l'on sache vraiment celui qui précéda l'autre, entre le feu protecteur qui éloigne les prédateurs et le feu outil qui permet de durcir les pointes de bois des épieux et d'attendrir les chairs des viandes chassées.

Plus tard, le feu retrouva sa dimension divine en devenant le médiateur entre les hommes et les dieux par le biais de la combustion des offrandes qui ainsi devenaient aptes à quitter le monde matériel pour rejoindre le monde spirituel.

Le feu va devenir un élément fondamental dans l'évolution de la société sans jamais quitter la sphère spirituelle.

En fait, le feu présente deux ambivalences qui ont perduré longtemps, à supposer qu'elles aient totalement disparu de nos jours.

La première concerne son caractère tantôt totalement bénéfique et divin et tantôt maléfique et diabolique. On retrouve les mêmes

¹ Cette importance vitale du feu que l'on ne peut produire à la demande s'exprime très clairement dans le roman de J. -H. Rosny aîné, *La guerre du feu*.

évoqueries dans les deux cas ; tel qui se présentait comme usant du feu dans un but louable pouvait se voir accusé de menées diaboliques sur la base des mêmes critères. La flamme qui s'élève symbolise l'ascension vers le ciel divin ou peut symboliser l'intervention luciférienne. Tel feu qui sanctifie et purifie devient marque de l'action maléfique et de l'agression satanique.

La seconde concerne son caractère positif pour l'homme ou, au contraire, complètement destructeur et ravageur. Comme il fut longtemps impossible de maîtriser les débordements du feu et très difficile d'en faire cesser les destructions, il fut considéré comme un allié indispensable, mais fantasque et dangereux. Ainsi ceux qui l'avaient à disposition dans leur maison ou leur atelier sous forme de four au Moyen Âge l'installaient-ils dans une ex-croissance dédiée afin de limiter sa capacité à s'étendre en cas de débordement.

Le feu est très vite un facteur d'organisation sociale, car il nécessite des soins constants incompatibles avec l'activité de l'homme. C'est donc la femme qui va se voir confier la charge et la responsabilité de sa gestion. La femme au foyer dans la sphère publique et la vestale dans la sphère religieuse. Le feu est aussi la référence du groupe social de référence. On compte par nombre de foyers, révélés par les cheminées, afin de fixer les taxes². Le feu est aussi facteur d'ascension sociale. Nul ne peut le détenir sans justifier du statut adéquat et des condamnations à amende et à destruction des foyers illégaux sont prononcées contre les contrevenants.

Puis le feu va devenir un instrument de l'autorité féodale par sa capacité à produire de nouveaux matériaux à partir desquels seront réalisés de nouveaux matériels. Cela sera responsable de l'émergence d'une nouvelle catégorie sociale, celle des ouvriers, capables de l'utiliser à des fins manufacturières et industrielles. Cette élite située entre le bas peuple et la noblesse suscitera nombre de jalousies et obtiendra nombre d'avantages.

² Cette organisation est à l'origine du terme de foyer fiscal.

Sur le plan religieux, le feu permet de développer toute une symbolique et tout un décorum d'accompagnement des rites ; initialement instrument marquant la puissance divine ou servant à punir les rebelles (foudre, déluge de feu), il va aussi servir de marqueur de la présence divine (buisson ardent, flammes de la Pentecôte). Son côté immatériel et incontrôlable est un très bon symbole de cette divinité que les hommes peinent à appréhender. C'est pourquoi il sera très tôt associé aux rituels. Au Moyen Âge, l'Église catholique va constituer tout un catalogue décrivant la nature et le nombre de feux à associer à telle ou telle cérémonie. La maîtrise de la cire viendra renforcer ces pratiques. Il n'est pas étonnant que les hommes aient décidé d'utiliser le feu comme moyen de la manifestation de la volonté divine. Cette pratique très ancienne, puisqu'elle apparaît dans le Code de Hammurabi (1750 ans avant notre ère), est appelée ordalie. Elle ne fait pas appel qu'au feu, mais ce dernier y a une place très claire. En effet l'usage de fers chauffés au feu et la marche sur le feu en sont des pratiques connues. Mais les hommes ne sont pas les seuls concernés, car les ouvrages sont également soumis à des ordalies destructrices. On retrouve ces pratiques de nos jours. La marche sur des charbons ardents est utilisée à titre récréatif ou dans des pratiques plus ou moins psychologiques pour aider les pratiquants à se dépasser. Les autodafés du régime nazi rappellent les pratiques médiévales. Les cathares médiévaux, qui affrontaient régulièrement les champions chrétiens dans des joutes oratoires et écrites, les *disputatio*s, semblent avoir eu à subir une ordalie par le feu lors de la rencontre de Fanjeaux. Les catholiques la rapportent pour valider la victoire de leur camp. Voici le récit qui en est fait : faute de pouvoir se départager des orateurs cathares lors de cette rencontre, Dominique de Guzman aurait proposé une ordalie. Les participants auraient alors jeté les deux documents contenant leurs thèses respectives. Celui des cathares se consuma pendant que celui de Dominique fut rejeté du feu à trois reprises, allant même jusqu'à imprimer une marque brûlante sur une

poutre que les guides ne manquent pas de nous montrer encore aujourd'hui. La seule faille de cette histoire amusante est que ses diffuseurs semblent avoir mal compris la doctrine cathare. En effet, pour eux, le feu comme tout élément mondain est l'œuvre du diable. Par conséquent ils n'auraient jamais accepté une telle épreuve et, si elle leur avait été imposée, ils en auraient conclu que le diable épargnait le texte catholique pour marquer son agrément à ce document. Une analyse exactement inverse de celle que font les catholiques.

Mais le feu était aussi un moyen d'éliminer les opposants religieux et de les condamner à une malédiction éternelle en empêchant la résurrection de leurs corps. C'est d'ailleurs en raison de cette crainte que l'Église catholique s'est opposée jusqu'à récemment à la crémation. La mort par le feu était considérée comme particulièrement infamante puisque cela voulait représenter l'antichambre de l'enfer qui attendait le supplicié. Il faut noter que deux techniques existaient : la mort par ébouillement et le bûcher. Dans le premier cas, le condamné était jeté dans un chaudron rempli d'eau bouillante. Cette technique s'avérait onéreuse ce qui explique qu'on lui préférerait souvent le bûcher. Ce dernier pouvait concerner tout ou partie de l'individu après lui avoir fait subir d'autres châtements (démembrement, éviscération, etc.) ou être directement adressé au condamné vivant. Là encore on note quelques variantes. Dans certains cas le bourreau pouvait tuer la victime (poignard, étranglement, etc.) avant que le feu ne la consume, comme ce fut le cas de Gilles de Rais. Dans la plupart des cas, la mort survenait par asphyxie. Pour accélérer le feu, il arrivait que le corps soit enduit de résine ou de poix. Parfois aussi, les braises étaient repoussées afin de retarder la mort et infliger ainsi plus de souffrances. Enfin, et notamment pour les hérétiques, le bûcher pouvait concerner les ossements tirés d'un cimetière.

Le feu est véritablement un élément fondamental au Moyen Âge. Il existe encore de nombreux points qui mériteraient d'être traités, mais qui dépassent largement le cadre de ma présentation.

Les personnes désireuses d'une étude approfondies pourraient lire l'ouvrage de Jean-Pierre Leguay, *Le feu au Moyen Âge*, paru aux Presses universitaires de Rennes en 2008.

Éric Delmas

AN 1239 – LE PROCÈS DES 183 CATHARES BRÛLÉS VIFS AU MONT-AÏMÉ

Le 13 mai 1239. Un nuage de fumée s'élève au-dessus du Mont-Aimé, une colline perdue dans la plaine champenoise, non loin de Vertus. Le ciel s'obscurcit. Le vent frais qui souffle en ce mois de mai fait apparaître, entre les fumées, des flammes gigantesques. En même temps, dans la plaine, au pied de la colline, retentissent d'atroces cris de souffrance. Comme si une foule entière criait d'une seule voix sa terreur et sa détresse. Une rafale de vent dévoile enfin le spectacle : attachés à des pieux plantés dans le sol, des dizaines et des dizaines de condamnés sont en train de brûler vifs, en un énorme bûcher collectif. En bas, dans la plaine, et sur les flancs de la colline, une foule gigantesque gronde. Et au-dessus du feu, sur un terre-plein, se trouve un extraordinaire parterre de princes, de comtes, d'évêques et d'ecclésiastiques qui assistent, muets, raides et impassibles, à ce « spectacle » historique. En ce vendredi 13 mai 1239, on brûle, « en un très grand holocauste agréable à Dieu », 183 hérétiques, « bougres, manichéens et cathares ». Ces éminentes personnalités se bouchent le nez lorsque, soudain, le vent rabat sur elles des relents de chairs grillées. Elles s'éloignent, écœurées, mais estimant que Justice a été faite. Quelle justice ? Celle qui, selon l'église catholique, omniprésente et omnipotente en ce XIII^e siècle, consiste à réprimer sans pitié, de manière inquisitoriale, toute hérésie.

Parmi ces notables qui se retirent lentement, le plus célèbre est Thibaud IV de Champagne. Le poète. A-t-il eu le courage de versifier ses amours pendant que dans son château se déroulait le terrible procès, et qu'au pied de la colline des hommes de main construisaient l'enclos de pieux pour la combustion ? Et après le spectacle, a-t-il chanté quelques ballades pour se changer les idées et chasser de son esprit les cris de douleur des suppliciés ? Ce bon poète avait sans doute oublié que, quelques années auparavant, il

avait prêché énergiquement la tolérance et flétri dans ses chants « les papelards qui laissent sermon pour guerroyer et tuer les gens ». Thibaud avait d'ailleurs d'autres soucis pour la prochaine croisade ; il préparait ses bagages.

Le Mont-Aimé n'avait pas, en cette première moitié du XIII^e siècle, l'aspect qu'il a aujourd'hui : une grande colline isolée que l'on découvre de loin, du bout de l'immense plaine venant de Châlons-sur-Marne. Son sommet est couvert d'une futaie que sont venues grignoter les vignes, alignées sur des coteaux qui descendent en pente douce vers Bergères les Vertus.

En 1239, les arbres devaient se trouver çà et là dans la plaine, et sur le Mont-Aimé à 240 mètres d'altitude, se dressait un puissant château fort que Blanche, mère du poète et comte Thibaud IV de Champagne, avait fait édifier en 1210, l'année où l'on décidait à Reims de construire une nouvelle cathédrale pour remplacer celle qui venait de brûler. Ce beau château tout neuf qui, d'après les descriptions qu'on en a faites, ressemblait comme un frère à celui de Coucy, était de dimensions imposantes. Des fouilles méthodiques ont permis de repérer l'enceinte qui entourait une superficie de deux hectares. A l'éperon Nord se dressait une tour haute de 52 mètres comprenant six étages dont chacun — d'après un dessin de Claude Chastillon fait en 1590 — débordait sur le précédent, grâce à de puissants corbeaux de pierre et des encorbellements circulaires.

C'est sur la place du château — là où se trouve maintenant un espace très fréquenté par les promeneurs et les pique-niqueurs du dimanche — que furent jugés, au cours d'un procès bien monté, les hérétiques.

Nous étions sous le règne de Louis IX le Saint, et sous le pontificat de Grégoire IX. L'Église avait entrepris une lutte sans merci contre les hérésies de toutes sortes, qui avaient tendance à se répandre, en particulier contre la plus dangereuse à son point de

vue : l'hérésie manichéenne, ou cathare, qui menaçait « la foi et l'unité chrétienne ».

Il ne s'agissait pas d'une petite secte, mais en réalité d'une religion distincte du christianisme, et qui aurait pu devenir l'une des grandes religions du monde.

Dangereux, les cathares ?

On reconnaissait les parfaits, qui étaient les prêtres et les évêques, à leurs vêtements noirs, une sorte de manteau de laine, serré à la taille et muni d'un capuchon, ce qui les distinguait des simples fidèles (une tenue qu'ils abandonnèrent lorsqu'ils commencèrent à être pourchassés par les inquisiteurs. Ils s'habillèrent alors comme tout le monde. Mais ils portaient sous leurs vêtements un cordon symbolique). Au moment de leur ordination, ils s'engageaient acquitter parents, amis, enfants pour se consacrer à Dieu et à l'Évangile. Ils s'abstenaient de manger de la viande et des œufs, et en général toute nourriture d'origine animale. Ils étaient d'absolus végétariens, mais consommaient cependant du poisson, et ne semblent pas avoir fait une interdiction de boire du vin.

Ils s'abstenaient également de tout rapport sexuel. Les croyants, eux, étaient des adeptes qui promettaient de prononcer les mêmes vœux que les parfaits par la suite. Il leur était permis, en attendant, de se marier et de manger de la viande. Mais on exigeait d'eux qu'ils renoncent à l'Église catholique, qu'ils progressent vers la vie « parfaite ». Ils devaient saluer tout parfait d'une triple et respectueuse genuflexion.

L'essentiel de leur morale, les cathares le tiraient du Sermon de la Montagne. Ils étaient invités à aimer leurs ennemis, à prendre soin des malades et des pauvres, à éviter le serment (à jurer), et à toujours observer la paix. Pour eux, la force n'était jamais morale, même contre les infidèles. La peine capitale était un crime... capital. En cela, ils s'opposaient à l'Église catholique qui, à cette époque, brûlait allègrement les hérétiques de tous genres. Le cathare croyait, avec une tranquille confiance, qu'à la fin, Dieu triompherait du Mal, sans employer aucune forme de mal.

Leurs rites étaient extrêmement simples. Ils comprenaient des prières, sans doute des chants, des jeûnes prolongés et, surtout, des sermons au cours desquels la doctrine était expliquée, et peut-être discutée. Ils n'avaient pas d'église ni de lieu de culte. Ils priaient et prêchaient un peu partout : dans les bois, dans les châteaux ou dans les maisons des croyants. Le seul local connu affecté aux sermons fut celui qui se trouvait au château de Montségur. Mais ce fut une exception.

Une autre particularité des cathares : tous les sacrements de l'église étaient rejetés, y compris le mariage. Ils n'acceptaient, pour les croyants, qu'une sorte de mariage « civil ». Pour les catholiques, qui ne considéraient comme mariés que les gens qui l'avaient été devant un prêtre, les cathares vivaient donc en concubinage. Un péché très grave au Moyen Age !

Si les cathares s'en étaient tenus à ces pratiques qui sentaient déjà le soufre, ils auraient pu bénéficier d'une certaine tolérance. Mais ils s'engagèrent dans une critique active et virulente de l'Église catholique, ce qui causa leur perte. Ils niaient notamment que cette Église fût celle du Christ. Saint Pierre, pour eux, n'était jamais venu à Rome et n'avait jamais fondé la papauté. Les papes étaient les successeurs des empereurs, non des apôtres. « Le Christ n'avait pas d'endroit où reposer sa tête, affirmaient-ils, mais le pape vit dans un palais ! ». Le Christ était sans biens et sans argent, mais les prélats chrétiens vivent dans l'opulence. « Il est évident, disaient les cathares, que ces messeigneurs les évêques ou archevêques, que ces prêtres mondains, que ces gros moines ne sont que les anciens pharisiens revenus sur terre ! » Pour eux, l'Église romaine était certainement la « prostituée de Babylone », le clergé une « synagogue de Satan », et le pape l'Antéchrist. Ils dénonçaient enfin les prédicateurs des croisades comme des assassins.

Un procès énorme

Le Catharisme faisant de plus en plus d'adeptes, l'Église décida de sévir, et c'est en Champagne que l'Inquisition réussit son opération la plus spectaculaire. De ce dramatique autodafé de 1239 —

auquel les historiens en général et ceux du catharisme en particulier n'ont consacré que quelques lignes — on a retrouvé plusieurs récits. Le plus précis semble être celui d'Aubri de Trois-Fontaines, un moine de l'abbaye cistercienne de Trois-Fontaines, dans le diocèse de Châlons sur-Marne, auteur d'une chronique universelle rédigée entre 1227 et 1241.

Aubri a certainement participé au tribunal qui siègea sur le Mont-Aimé Aussi sa chronique est-elle forcément partielle.

« Cette année-là, écrit-il, la semaine qui précédait la Pentecôte, le vendredi eut lieu un très grand holocauste. Pour apaiser le Seigneur, on brûla des Bulgares ». En effet, 183 « bougres » furent brûlés. En raison de l'origine bulgare de l'hérésie, les hérétiques français étaient souvent appelés « bulgares » ou « bougres »

Plus loin, le chroniqueur ajoute, sans pitié : « Quant à ce que croient et affirment ces hérétiques qui tirent leur origine de Manès, quant aux pratiques auxquelles ils se livrent en secret, il n'est pas nécessaire de le publier au grand jour tant elles sont nauséabondes et horribles, et au milieu des autres elles ont une telle mauvaise odeur que les gens sages les découvrent même à leur puanteur ».

Le récit d'Aubri des Trois-Fontaines est intéressant surtout parce qu'il donne la liste des autorités présentes : le roi de Navarre (il s'agit de Thibaut IV de Champagne, qui portait ce titre hérité de sa mère en 1234) et les barons de Champagne. Seize évêques, et non des moindres, s'étaient déplacés. Ceux de Reims Soissons, Tournai, Cambrai, Arras, Thérouanne (diocèse transféré plus tard à Saint-Omer), Noyon, Laon, Senlis, Beauvais, Châlons-sur-Marne, Orléans, Troyes, Meaux, Verdun et Langres. A cela il faut ajouter une foule « d'autres prélats des églises, mais aussi d'abbés, de prieurs et de doyens ». « Toutefois, précise Aubri, tous n'assistèrent pas au supplice. Mais au cours de la semaine, alors que se poursuivaient les interrogatoires, les uns arrivaient, les autres repartaient ».

Il n'y eut qu'un absent de marque : l'archevêque de Sens. Était-ce un empêchement matériel ou une désapprobation tacite de sa part ? On peut se le demander quand on sait que plusieurs fois au cours des années précédentes il avait prêché la tolérance et l'indulgence auprès de Grégoire IX. Peut-être que, subodorant ce qui allait se passer, avait-il refusé la caution de sa présence et délégué un personnage de second ordre pour le représenter.

Ce fut un procès énorme. En effet, s'il y eut 183 condamnés à mort, on peut supposer que le nombre des accusés fut bien plus important. Dans de tels procès organisés par l'Inquisition, ceux qui se rétractaient n'étaient en général condamnés qu'à des peines de prison, à des pèlerinages, des confiscations de biens ou des amendes. Le nombre des réfractaires, c'est-à-dire ceux qui courageusement préféraient le bûcher à l'abnégation devant les inquisiteurs catholiques, oscillait entre un quart et un tiers. La masse des accusés réunis au Mont-Aimé en 1239 devait donc être de l'ordre de 500 à 600 personnes.

Le lieu avait été judicieusement choisi pour juger tous ces hérétiques. Le château permettait de recevoir et de loger les évêques et les prélats, le comte de Champagne et sa suite. La surveillance des prisonniers dans cette forteresse était facile, grâce à une forte garnison. Et une partie des vastes sous-sols du château pouvait servir de prison.

Le tribunal siégea pendant au moins une semaine, peut-être plus. Du travail à la chaîne. Les interrogatoires étaient menés tambour battant, par une armée de prêtres catholiques devant lesquels les hérétiques comparaissaient, pieds nus et mains liés. Ceux qui, par peur de la mort, reniaient leur foi, étaient mis de côté La première sélection. Et ceux qui persistaient, malgré les menaces, voire les tortures, étaient entassés dans le coin des condamnés à mort.

Parmi eux se trouvait un archevêque cathare, qui s'appelait de Moranis. Il était « le chef et le maître des misérables bougres qu'il exhortait, leur criant à haute voix, selon Aubri de Trois-Fontaines : Vous tous, vous serez sauvés, absous par mes mains. Moi seul suis damné, moi qui n'ai pas de supérieur au-dessus de moi pour m'absoudre ». On n'en sait malheureusement pas plus sur cet archevêque cathare que ce qu'en a dit le moine cistercien dans sa chronique.

Aubri de Trois-Fontaines écrit aussi que lors de l'exécution des hérétiques, « il y eut une telle affluence de peuple, de tous sexes, âges et conditions, que le nombre en fut estimé à 700 000 ». Est-ce le chiffre exact ? Il paraît relever de la plus haute fantaisie, si l'on sait qu'à cette époque le royaume de France n'avait qu'une dizaine de millions de sujets. Il se peut qu'un copiste distrait ou quelque peu exalté ait ajouté un zéro... Mais l'affluence fut certainement extraordinaire. Il ne faut pas oublier qu'au Moyen Âge le supplice sur la place publique était un spectacle à sensations fortes qu'il ne fallait pas manquer. Le grand spectacle organisé sur le Mont-Aimé dut bénéficier dans tout le Nord de la France d'une exceptionnelle publicité si l'on considère le concours de nombreux évêques. Et il fut mis en scène par un personnage unique, une sorte d'agent double intelligent, rusé et sadique. On l'appelait Robert le bougre, et il fut le chef d'orchestre du monstrueux drame du vendredi 13 mai 1239.

Anonyme

SPIRITUALITÉ

JEAN LE BAPTISTE : ANGE OU DÉMON ?

Nous savons que pour certains cathares, Jean le Baptiste était considéré comme un démon. Comment peut s'expliquer cette opinion sur celui que les évangiles et la culture judéo-chrétienne présente au contraire comme le saint le plus proche de la vérité et l'annonciateur du Christ ?

Tout dans la vie de cet être — à certains points presque sosie de Jésus — semble devoir en faire un prophète exceptionnel. Pourquoi donc les cathares avaient-ils de lui une image aussi négative et, était-ce justifié ?

JEAN-BAPTISTE, ANNONCIATEUR DE JÉSUS OU DU MESSIE DAVIDIQUE ?

Effectivement, la lecture du nouveau testament peut laisser croire, de prime abord, que Jean est là pour annoncer l'arrivée de Jésus.

Luc (1 – 13 à 18) fait même de Jean un envoyé spécial dont la naissance est annoncée à son futur père. Mais nous savons que cette partie de Luc est un faux, dénoncé par les exégètes comme destiné à « judaïser » un évangile très paulinien, ce qui ne trompera pas Marcion d'ailleurs.

Jean-Baptiste est considéré comme un essénien, ce que semble confirmer les invectives qu'il profère à l'encontre des pharisiens et des sadducéens (Matthieu 3 – 7). Cela pourrait expliquer que son message annonce un Messie guerrier qu'attendent certains juifs, ce qui ressort également des admonestations de Jean.

« Déjà la hache est prête à attaquer les arbres à la racine : tout arbre donc qui ne produit pas de beau fruit est coupé et jeté au feu. » (Matthieu 3 – 10) (Luc 3 – 9).

C'est donc bien un Messie violent et guerrier que semble annoncer Jean. En cela il est pleinement dans son rôle de prophète du Dieu d'Abraham. Il ne semble pas savoir le message que va véhiculer celui qu'il annonce.

On est loin du coup de cet annonciateur génial, voire du mentor spirituel de Jésus que certains ont cru voir en Jean.

Si Jean se trompe quant à l'identité de celui qu'il annonce, qu'en est-il de son attitude face à l'apparition de Jésus ?

À deux reprises, Jean fait dire à Jean-Baptiste qu'il ne connaissait pas Jésus. (Jean 1 – 31 et 33) et rien dans les évangiles ne laisse penser que Jean découvre quelque chose de nouveau dans celui qu'il baptise. Rien n'interdit de penser qu'il croit toujours avoir à faire avec le futur roi d'Israël.

JEAN-BAPTISTE, CONCURRENT DE JÉSUS ?

Sachant la venue du Christ prochaine, pourquoi Jean fait-il le choix de baptiser dans le Jourdain ? Rien ne nous indique que cela lui fut commandé, excepté peut-être quand il sous-entend qu'il accomplit cette mission à la demande de l'Esprit-Saint (Jean 1 – 33). Agit-il de sa propre initiative ? Est-ce naturel pour celui qui admet n'être, ni le Christ, ni Elie, ni le prophète ? (Jean 1 – 20 à 22). Cela peut surprendre à moins qu'il n'ait d'autre fonction que de baptiser Jésus. Mais alors pourquoi poursuit-il cette action qu'il reconnaît comme insuffisante à procurer le salut ? (Matthieu 3 – 11 ; Marc 1 – 8 ; Luc 3 – 16 ; Jean 1 – 33).

Or, comme nous le verrons, ce baptême d'eau — notoirement insuffisant d'après son initiateur lui-même — va brouiller partiellement le message de Jésus et son baptême d'esprit. Volontairement ou non, Jean n'est-il pas alors en situation de concurrence avec Jésus ? En outre, alors qu'il a reconnu l'envoyé de Dieu dans le Jourdain (même s'il est probable qu'il ne différencie pas le dieu concerné), il ne le suit pas et va même lui envoyer ses propres disciples afin de l'interroger sur sa propre nature. (Matthieu 11 – 2 et 3 ; Luc 7 – 19)). Surprenant !

Et pourtant Jésus ne semble pas tenir rigueur à Jean de son attitude et de ses doutes. Au contraire, il le montre comme celui qui fut envoyé pour lui ouvrir la route. (Luc 7 – 26) Et même quand il semble le rabaisser (Luc 7 – 28), je crois qu’au contraire il le grandit vis-à-vis des hommes tout en montrant combien il était éloigné du Royaume de Dieu.

JEAN, « L’AMI DU MARIÉ »

Finalement Jean semble avoir été un prophète dont la culture — vraisemblablement essénienne — a pu fausser le jugement quant à la véritable nature de celui que ses songes lui ont montré comme étant l’envoyé de Dieu.

Tout d’abord enthousiaste en croyant voir arriver le grand guerrier d’Israël, il se rend compte que ce Jésus ne correspond pas à ce qu’il en attend, au point d’envoyer ses disciples se renseigner, puis il se résout à ne pas tout comprendre mais reste convaincu du destin exceptionnel de celui qu’il a côtoyé. (Jean 3 – 28).

Alors, je serai certainement moins sévère que nos cathares du Moyen Âge en disant que Jean fut certainement un prophète dont la culture l’a empêché de bien interpréter ce qu’il avait reçu en songe. Néanmoins, sa vie et la constance de sa foi ont certainement dû lui être compté à son profit.

Éric Delmas.

L'OUVRIER DE LA ONZIÈME HEURE

PRÉAMBULE

Dans sa parabole, l'évangile de Matthieu (Matth. XX-1, 16), montre un maître de maison qui embauche des ouvriers pour les faire travailler à sa vigne. Le prix entendu avec les ouvriers est de un denier la journée (prix modeste correspondant à seize unités de la valeur la plus basse des monnaies romaines). Ce prix clairement convenu avec les ouvriers embauchés à l'aube n'est plus évoqué ensuite. En effet, trois heures plus tard, il en embauche d'autres en leur promettant « et je vous donnerai ce qui est juste. ». Il recommence à la sixième et neuvième heure. Enfin, à la onzième heure il trouve des ouvriers oisifs par obligation (« personne ne nous a engagé » lui disent-ils) et les embauche également. À la fin de la journée de travail (apparemment douze heures), le maître fait procéder au paiement des ouvriers et commence par les derniers arrivés. Cette attitude dénote la volonté de percer un abcès attendu avec les premiers embauchés. Cela ne manque d'ailleurs pas de se produire. Effectivement tous les ouvriers reçoivent un denier pour la journée de travail. Aux récriminations de ceux qui espéraient plus, le maître rappelle les termes du contrat initial et chasse le contestataire de façon assez brutale. Cette parabole appelle de nombreuses analyses mais celle que je veux faire aujourd'hui concerne la façon d'obtenir ce qui est juste.

INTRODUCTION

En effet, quand nous atteignons le stade de croyant, nous sommes désireux de faire une bonne fin. Aussi, naturellement nous tournons-nous vers ce qui nous semble l'exemple par excellence, celui du Bon-Chrétien vivant sa foi dans une vie évangélique exemplaire et considéré par les croyants comme un saint vivant.

C'est une vision classique en ce monde de croire qu'il n'y a qu'une voie et une triste habitude de se croire apte à porter un jugement de valeur.

Pourtant, nous connaissons, via les sources inquisitoriales, la double histoire de Guilhem Bélibaste et de Peire Maury. Le premier, bon chrétien avéré montre bien des difficultés à suivre sa voie et le second, croyant avancé, fait preuve d'une constance admirable tout au long de sa vie.

Cela doit nous rappeler que l'important n'est pas la voie choisie ou le statut acquis mais la ligne visée. En l'occurrence, la ligne est celle que l'on résume par le mot Amour. Cet Amour que doivent respecter chacune de nos décisions et chacun de nos actes.

Paul nous le dit : *« L'amour est patient, l'amour est bon, il n'a pas de passion jalouse ; l'amour ne se vante pas, il ne se gonfle pas d'orgueil, il ne fait rien d'inconvenant, il ne cherche pas son propre intérêt, il ne s'irrite pas, il ne tient pas compte du mal ; il ne se réjouit pas de l'injustice, mais il se réjouit avec la vérité ; il pardonne tout, il croit tout, il espère tout, il endure tout. L'amour ne succombe jamais. »* (I Cor. XII-4, 8).

Or Paul, ne nous dit pas que l'Amour exige que l'on vive en ermite, en cénobite ou dans le monde. Mais ce qui nous paraît évident dans bien des domaines ne nous apparaît pas en matière de vie chrétienne.

Ainsi, alors qu'au Moyen Âge la majorité de la population chrétienne cathare menait sa vie de façon classique et choisissait ensuite deux options, la première était de rejoindre une maison de bons chrétiens avec l'accord de son conjoint, la seconde était d'attendre l'approche de la mort pour demander à recevoir la Consolation aux mourants.

Pourquoi en irait-il autrement aujourd'hui ?

Ce qui compte est bien d'être en accord avec l'Amour.

COMMENT PEUT-ON VIVRE LE PLEIN AMOUR DE NOS JOURS ?

Cela demande de s'interroger sans cesse sur l'accord de chacun de nos comportements avec ce à quoi l'Amour appelle.

Nous avons souvent traité ici des interrogations suscitées par la nourriture et l'habillement.

Ces points sont importants mais non pas uniques. La question de la vie professionnelle se pose, comme celle de l'organisation des loisirs, de la vie de couple, de l'éducation des enfants, etc.

Ce qui est central est bien de ne pas déroger à l'Amour. Comment cela se peut-il ?

Tout d'abord il faut, comme lorsqu'on essaie de définir le Bien, chercher l'Amour à l'opposé de ce qui le nie. En effet, tout ce qui comporte une part de désamour nie l'Amour.

Quand je m'alimente, je nie l'Amour si je fais souffrir en conscience dans le seul but de m'alimenter alors que j'aurais pu le faire sans imposer cette souffrance. Il est donc clair qu'une souffrance créée sans en avoir conscience ne peut être reprochée sans injustice.

Certes les Bons-Chrétiens médiévaux semblent avoir pensé que, même involontaire, une souffrance causée reste un péché. Il faut voir dans cela une forme aboutie du principe qui ne saurait s'appliquer à tous.

Quand on étudie les choses ainsi on se rend compte que tout le monde peut mener une vie dédiée à l'Amour sans forcément mener la vie d'ascèse des bons chrétiens.

Ces derniers en fait menaient une vie également dédiée à l'Amour mais poussée à l'extrême de ce principe afin de commencer en ce monde le détachement entre leur part spirituelle et leur part mondaine.

En fait, ils sont seulement un peu plus avancés que le bon croyant.

Éric Delmas.

CATHARISME D'AUJOURD'HUI

MAISON CATHARE : ÉTUDE FINANCIÈRE

S'il est un point où presque tout reste à faire dans la volonté d'installer physiquement une communauté chrétienne cathare, c'est bien celui de l'aspect financier. En effet les conditions d'aujourd'hui sont sans le moindre rapport avec celles en vigueur au Moyen Âge. Néanmoins quelques points restent intangibles : - le financement doit se faire en veillant à ne léser personne ; - les conditions du financement et de son recouvrement doivent être totalement transparentes ; - les membres vivant au sein de la communauté physique ne doivent être propriétaires de rien en nom propre ; - les éventuels transferts de propriétés entre les personnes souhaitant se départir d'une partie de leurs biens et une structure sans but lucratif clairement identifiée doivent être clairs et très progressifs ; - des moyens de dédit doivent être étudiés de façon à ne pas léser les personnes désirant se retirer du projet et à ne pas mettre en péril grave le projet déjà lancé. - la communauté de vie doit s'organiser de façon à se prémunir d'aléas prévisibles susceptibles de mettre en péril le projet.

FINANCEMENT D'UN TERRAIN

Dans l'hypothèse de l'achat d'un terrain nu en vue de la construction d'un ou plusieurs bâtiments, le financement du terrain pose plusieurs problèmes. Tout d'abord les terrains constructibles peu chers sont généralement composés de parcelles de grande taille ($>$ à 500 m^2). Donc, que l'on achète un petit terrain cher ou un grand terrain moins cher, la somme globale à prévoir reste importante (env. $30\,000 \text{ €}$) pour un terrain de 500 m^2 à 60 € du m^2 ou un terrain de $1\,000 \text{ m}^2$ à 30 € du m^2 .

Un tel coût constitue clairement un handicap pour les personnes désirant s'installer ensemble car il risque d'obérer gravement leur capacité de financement de la construction.

Une solution qui me paraît éventuellement intéressante serait de diviser les coûts en mettant en place un système élargi de financement. En créant une structure juridique adaptée — je n'y connais pas grand-chose mais je pense qu'un système communautaire pourrait correspondre — les croyants non-résidents pourraient participer de façon plus ou moins modeste selon leur choix au financement du terrain. La part restant à la charge des résidents en serait d'autant réduite, et si les moyens sont là on pourrait envisager un achat plus important en prévision d'installations futures. Il importe que chaque participant reste clairement maître de l'argent apporté au pot commun, mais aussi de prévoir un système autorisant l'organisme créé à rembourser ceux qui voudraient abandonner le projet après son lancement, de façon échelonnée afin de ne pas obliger le groupe à abandonner le projet.

Il reste à définir s'il est possible de mettre ce système en place, c'est-à-dire s'il y aurait suffisamment de participants pour le rendre viable. Il est aussi possible de prévoir un système échelonné où l'achat initial pourrait être complété par des acquisitions connexes en fonction du nombre de personnes souhaitant entrer dans le projet.

Si cette idée de partage des frais d'acquisition me paraît envisageable pour le terrain c'est qu'il sera amené ensuite à accueillir des éléments que les non-résidents utiliseront à leur gré (salle de réunion, logement temporaire, etc.).

Les personnes qui envisagent d'ores et déjà de participer à un tel projet — qui ne devrait pas voir le jour avant plusieurs années — mais dont les moyens financiers modestes laissent peu d'espoir d'investir une somme significative en une fois, peuvent très bien envisager dès maintenant de mettre de l'argent sur un compte livret qu'elles alimenteront progressivement afin de disposer de la somme nécessaire le moment venu.

FINANCEMENT DE L'HABITAT DES RÉSIDENTS

Pour le moment je crois qu'il revient aux premiers résidents d'envisager leur totale autonomie en ce qui concerne l'achat de leur logement, quelle que soit la forme qu'il puisse prendre.

L'achat en bâti me semble difficile vu les coûts de l'immobilier. Par contre la construction sur terrain nu peut s'envisager. Les contacts réguliers entre ceux qui sont les plus avancés dans ce projet de vie commune laisse entrevoir un budget possible qui permettrait de dégager au moins 50 000 € en plus de l'investissement dans le terrain. Si cette somme est clairement insuffisante pour l'achat d'une solution clés en mains, elle pourrait suffire à un projet qui financerait d'abord la mise hors d'eau et hors d'air, garantissant la protection décennale, et à donner les moyens pour la réalisation des travaux d'isolation, d'installation des fluides et des équipements intérieurs.

Si les choses demeurent en l'état et selon nos moyens, les frais d'architecte devraient être réduits grâce à une proposition d'aide en ce domaine et la réalisation des travaux pourrait bénéficier de la totale disponibilité d'une partie des résidents (retraités) et de la supervision de non-résidents compétents.

L'observation de projets d'auto-construction, largement surdimensionnés par rapport à nos besoins, et les propositions commerciales de sociétés spécialisées dans la maison en kit, montrent qu'il est raisonnable d'espérer une économie de 30 à 40% pour des travaux relativement réduits. En faisant un effort supplémentaire, nous devrions pouvoir envisager une économie de 50% à condition d'y consacrer le temps nécessaire. Les projets d'auto-construction demandent en général trois à quatre mois d'investissement continu pour des équipes très réduites (souvent le seul propriétaire aidé ponctuellement par des amis) ; il semble donc raisonnable d'espérer y parvenir en doublant ce temps et en mobilisant plus de compétences. L'appel à des associations d'auto-constructeur fait partie du projet.

FINANCEMENT DE LA VIE QUOTIDIENNE

L'objectif de recourir au maximum de ce que nous permettra la législation locale à des solutions autonomes en matière d'énergie, de consommation et de traitement des déchets permet d'espérer de notables économies. Néanmoins les besoins financiers permettant de couvrir les frais alimentaires, vestimentaires, les coûts de fonctionnement du logement et les coûts d'entretien seront mutualisés entre tous les résidents et répartis en fonction des revenus de chacun. Chaque résident restera en demeure d'assumer ses frais propres, notamment vis-à-vis des impôts.

Pour réaliser cet objectif il sera sans doute nécessaire de créer une structure apte à collecter les fonds et à les répartir en fonction des nécessités. Je pense qu'une association sans but lucratif serait la mieux adaptée à cette idée. D'ailleurs, les résidents pourront mettre en œuvre leur volonté de non possession en rétrocédant de façon échelonnée leurs parts de l'organisme ayant acheté le terrain à l'association qui deviendra en quelque sorte l'outil financier de la future Église cathare. Elle pourra à ce titre recevoir des dons et rembourser les adhérents désireux d'abandonner la vie monastique. Bien entendu, comme pour le terrain, des mesures de sécurisation viendront tempérer les flux financiers de façon à éviter tout soupçon de captage de fortune personnelle et d'échec du projet suite à des demandes de remboursement supérieures aux fonds libres disponibles.

MOYENS FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES

L'organisme communautaire et l'association pourront continuer à percevoir des fonds ou des legs (s'il s'agit d'une association culturelle), dans le respect strict des droits des autres personnes non membres du réseau, tout au long de leur existence. De cette façon aucun soupçon de captation financière, malheureusement très courant et souvent justifié, ne pourra être formé à l'encontre de

notre projet. Bien entendu les comptes devront être transparents et accessibles aux organismes autorisés.

Notamment pendant les périodes de construction et d'aménagement les membres dont les revenus le permettent — je pense essentiellement aux résidents — pourront s'engager dans des opérations de crédit personnel pour participer à ces projets s'ils le souhaitent. La volonté de pauvreté fera que plusieurs d'entre nous auront des revenus supérieurs aux stricts besoins et pourront en répartir le surplus à leur guise, vers l'Église (association 1905 et 1901, prêts ou emprunts) mais aussi vers des projets externes (caritatif, action locale, etc.).

L'arrivée possible de nouveaux résidents pourra éventuellement apporter des fonds complémentaires qui seront traités comme ceux des résidents initiaux.

CONCLUSION

De toutes façons la communauté s'adaptera à ses moyens financiers. Pour le moment il ne semble pas qu'il y ait suffisamment de candidates pour créer une maison féminine. Donc, c'est sur un projet de maison masculine que nous devrions nous orienter.

Quand, dans l'avenir, au moins deux femmes désireront entrer en noviciat, il sera possible de réfléchir à une adaptation du projet qui s'orientera soit vers un bâtiment séparé, soit vers une extension du projet initial qui devra prévoir des cloisonnements adaptés aux règles de vie que les cathares respectaient.

Voilà quelques idées personnelles destinées à vous aider dans votre réflexion.

Éric Delmas

LA RETRAITE SPIRITUELLE

La plupart des religions proposent à leurs croyants, et parfois même à de simples sympathisants, d'effectuer une retraite spirituelle en un lieu où ils rencontrent en général des religieux avec qui ils vivent pleinement ou ponctuellement des moments de communion.

Les témoignages sont quasi unanimes concernant ces expériences. Cela procure un sentiment d'apaisement, favorise l'intériorisation et développe la spiritualité. Donc, ces retraites sont utiles, voire nécessaires pour les participants à qui elles offrent une sorte de « respiration » dans un monde souvent vécu comme étouffant.

Le catharisme est une spiritualité parfaitement adaptée à ce genre d'exercice spirituel, mais l'absence de maison cathare pose la question de l'organisation de telles pratiques. Est-ce trop tôt ou bien est-ce possible en l'absence de Bons-Chrétiens ?

UNE RETRAITE SPIRITUELLE CATHARE

Quand j'ai évoqué l'ouverture d'une maison cathare à Carcassonne, j'ai précisé qu'une des fonctions de cette maison sera de recevoir des croyants désireux d'y effectuer une retraite spirituelle. J'ai donc fait le choix de mettre ces retraites sous l'égide d'un regroupement de croyants auprès de novices en pratique évangélique permanente.

Une autre approche a fonctionné pendant quelques années. À l'initiative de Ruben et de Bruno, des retraites ont été organisées, deux à trois fois par an, dans des gîtes loués pour l'occasion. Elles regroupaient des croyants et des curieux qui pendant une semaine vivaient en commun une expérience de vie communautaire proche de la vie évangélique. N'y ayant jamais participé je ne puis en donner le détail et mes propos ne se basent que sur les annonces et les rapports, assez rares, qui en sont sortis. Nous avons donc deux approches possibles, l'une déjà effective qui regroupe

des croyants — même s'il est clair qu'il y a parmi eux au moins une personne qui semble avancé dans son cheminement — qui par ailleurs vivent apparemment une vie classique, qui peut en fonction de leur avancement personnel, intégrer quelques éléments de la règle de justice et de vérité. L'autre, en devenir, se déroulera dans un lieu unique, identifié comme lieu de vie évangélique, même si pour le moment rien ne dit combien de novices y vivront à l'année, et dans lequel un nombre de croyants forcément limité s'intégrera ponctuellement à une vie évangélique qui ne fera que s'adapter à la marge à cette situation.

Ces expériences posent la question de la pertinence de ces choix, de leur éventuelle complémentarité et des résultats qu'ils sont susceptibles de produire. Le choix de Ruben, tel qu'il nous l'a expliqué lors de la septième Rencontre cathare qui s'est tenue à Roquefixade, était de constituer une communauté de croyants, soudés dans la Bienveillance par ces expériences spirituelles qui logiquement créent parmi leurs participants une évolution personnelle favorable à la cohésion du groupe, afin de permettre, quand le moment sera opportun, aux plus avancés d'entre eux de constituer une communauté évangélique permanente soutenue par ce réseau de croyants déjà préparé à cette mission. Malheureusement, cette option s'est arrêtée, faute d'avoir pu créer un groupe suffisamment constant.

Mon choix est différent et peut-être plus risqué, puisque en me lançant dans un noviciat où je suis toujours seul, j'ai souhaité mettre en avant l'attitude que l'on retrouvait chez les Bons-Chrétiens médiévaux qui faisaient de l'exemplarité de leur comportement un moyen de cohésion de la communauté croyante. En vivant quotidiennement et sur la durée, une vie évangélique dont tout un chacun est en mesure d'apprécier la qualité et la fidélité aux choix des Bons-Chrétiens médiévaux, puisque je communique régulièrement sur son déroulement, je pense apporter aux croyants, y compris les plus hésitants et les plus sceptiques sur la possibilité de la résurgence d'un catharisme quotidien dans ce monde, la démonstration qu'il est possible et réalisable sans un

effort excessif. Ainsi, j'imagine que les croyants désireux de parfaire leur amélioration personnelle et de progresser dans leur cheminement vers leur propre noviciat, qu'il soit proche ou plus éloigné dans leur vision actuelle, seront convaincus de la validité de ma démarche et qu'ils souhaiteront apporter leur pierre à cet édifice spirituel, en constituant une communauté ecclésiale autour de ce projet et, pour ceux qui se sentiront prêts, en rejoignant cette maison et d'autres qui s'ouvriront alors pour accueillir toutes les catégories de personnes concernées. Certes, ce choix peut sembler plus ambitieux, mais il est basé sur deux idées. La première est que, me sentant prêt à entamer cette étape décisive dans la vie d'un croyant cathare, je ne voulais pas la différer d'avantage au simple motif que la communauté croyante d'aujourd'hui semble hésitante et peu impliquée dans la mise en œuvre de maisons cathares. La seconde est que les novices et les Bons-Chrétiens n'ont pas à rechercher le confort et la sécurité pour eux-mêmes, mais qu'ils doivent être l'avant-garde d'un mouvement qui suivra leur exemple conforté par la certitude de s'engager auprès de personnes ayant fait leurs preuves et leur apportant, à eux les croyants, la sécurité d'entrer dans une communauté effectivement cathare, puisque ses membres seront visiblement et véritablement dans une démarche de Bienveillance authentiquement conforme à la référence cathare que nous donnent à connaître les documents qui traitent de ce sujet.

La retraite spirituelle sera, dans ce cas, à double fonction. D'abord évidemment, suivre une progression spirituelle personnelle adossée à une pratique de vie qui permet de garantir la qualité de cette progression. La seconde, sera de permettre aux croyants de constater au quotidien que les personnes vivant dans cette communauté évangélique à l'année, sont bien en accord avec leurs choix et leurs vœux. Ainsi c'est une double assistance qui se met en place, les croyants aidant les novices à progresser dans leur noviciat et les novices aidant les croyants à améliorer leur cheminement personnel.

ÉCUEILS ET ERREURS POSSIBLES

Quel que soit le choix des initiateurs de ces projets, et peut-être aussi de futurs projets non encore déclarés, la principale erreur serait de croire être seul dans la vérité de ce qu'il convient de faire. Nous sommes des aveugles progressant dans un brouillard épais et, si nous sommes réellement croyants, l'humilité doit nous pousser à comprendre que personne ne détient la vérité en la matière. Il faut des expériences, y compris si certaines doivent échouer, afin de rendre possible la résurgence en ce siècle d'un catharisme à la fois conforme à l'original médiéval et réalisable à notre époque. Si ces choix aboutissent à terme à des communautés évangéliques permanentes et stables, il reviendra à leurs membres de voir entre eux si leurs choix sont compatibles et adaptables pour aboutir *in fine* à un seul modèle pour tous. L'écueil serait bien entendu que ces communautés ne se reconnaissent pas, faute d'avoir trouvé chez les autres un mode de fonctionnement et des choix doctrinaux et de mise en pratique, conformes à ses propres valeurs.

Bien entendu, dans le choix que j'ai fait, le novice est désireux de respecter sans faille les préceptes qui s'attachent à ce mode de vie. Par contre, les retraites ponctuelles organisées entre croyants de bonne volonté, n'ont pas cette obligation car, comme le rappelle fort bien Ruben, à l'initiative de ce projet ; les Bons-Chrétiens prêtaient des vœux monastiques ce qui n'est pas du tout le cas des croyants. Cependant, si les croyants ne sont tenus à suivre une vie monastique précise, ils doivent respecter certains points qui sont expressément et clairement précisés par les Bons-Chrétiens médiévaux. Je veux donc insister ici sur l'extrême et impérieuse nécessité pour les croyants de pratiquer l'oraison et le rituel qui y est attaché, car cela est formellement proscrit et même considéré comme préjudiciable. Certes, dans notre situation actuelle de croyants, nous ne voyons pas forcément en quoi cela serait préjudiciable et donc, il est tentant — c'est le cas de le dire — de passer outre, persuadés que nous sommes que notre siècle est

forcément plus avancé que ne l'était le Moyen Âge. Mais cela est un leurre, car nous devons garder à l'esprit qu'un croyant, vis-à-vis d'un Bon-Christien est comme un enfant vis-à-vis d'un adulte. Il est convaincu de savoir et ne comprend pas pourquoi l'adulte le réfrène dans ses désirs, alors que l'adulte, qui lui est déjà passé par l'enfance, sait ce qu'ignore l'enfant et, grâce à son expérience d'adulte connaît les pièges à éviter, ce que l'enfant ignore. Soyons donc humbles et modés, et n'oublions pas que, même disparus depuis plusieurs siècles, Pierre Autier et Gilhem Bélibaste restent pour nous des exemples à qui nous devons obéissance pleine et entière.

Passer outre des prescriptions aussi claires et précise serait un écueil majeur et produirait des communautés viciées de l'intérieur par des guides ayant perdu la qualité de leur fonction. Or, nous le savons, chez les cathares, les rituels et les sacrements n'ont aucune valeur si leurs officiants ne sont pas en état de pureté suffisante quand ils exécutent ou administrent.

Le catharisme permet une certaine souplesse dans les pratiques de vie spirituelle et rituelle, mais ce n'est pas à comprendre comme un permis de faire tout et n'importe quoi. Sans un minimum de rigueur et un respect absolu des enseignements de nos anciens il ne saurait y avoir de communauté cathare d'aujourd'hui viable.

Éric Delmas.

PUBLICATIONS

DROITS D'AUTEUR

Les articles sont soumis au droit d'auteur et ne peuvent être reproduits sans l'autorisation des auteurs. Des citations peuvent être faites, mais doivent respecter les règles en la matière, en indiquant :

Auteur (Nom, Prénom) ;

Titre de l'article ;

Titre de la revue (en italiques) ;

Tome ou année de publication ;

Numéro (N°) ;

Date de publication ;

Première page-dernière page.

Éditeur :
Culture et études cathares
10 D rue Alfred de Musset
11000 Carcassonne – France

ISSN : 2648-6199